



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

APPEL DE PROJETS - MAGAZINE PANORAMA 2025

INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS

Vitrine du savoir-faire des firmes d'architectes membres de l'AAPPQ, Panorama est le magazine numérique de l'Association, disponible sur tablette ou cellulaire pour les [systèmes IOS](#) ou [Android](#), et sur [navigateur web](#) dans la majorité des pays. Cette production offre une expérience immersive au cœur de 25 projets sélectionnés annuellement. Panorama fait aussi la promotion d'une trentaine de partenaires qui soutiennent l'AAPPQ en annonçant dans la publication : c'est un moyen de financer les activités de l'Association.

Le magazine et les projets sélectionnés sont dévoilés à l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ, qui se déroulera à l'automne 2025 et auquel tous les membres sont invités.

Les projets sont aussi présentés et mis de l'avant sur [le site Web](#), sur les réseaux sociaux et dans divers projets de l'AAPPQ : une belle vitrine pour les firmes et les projets choisis.

L'Association encourage fortement ses membres à soumettre un ou deux projet(s) pour cette publication importante pour la promotion de la qualité du travail des architectes en pratique privée.

Le dépôt d'un projet est réservé aux bureaux membres de l'AAPPQ et est gratuit.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER VOS PROJETS : DIMANCHE 13 avril 2025 à 23H59

THÈME DE PANORAMA POUR 2025 : L'architecture québécoise

Panorama 2025 explorera l'architecture québécoise à travers le prisme de l'identité et de la culture. À travers cette édition, Panorama souhaite valoriser des projets où l'architecture exprime l'identité québécoise, que ce soit par l'utilisation de matériaux locaux, l'inspiration puisée dans le patrimoine bâti, les formes, les influences ou encore une réponse aux réalités contemporaines du Québec.

QUELS PROJETS DÉPOSER ?

Chaque bureau membre en règle, c'est à dire qui a payé sa cotisation annuelle, peut présenter un maximum de deux projets réalisés au cours des trois dernières années (entre 2023 et 2025). Les projets doivent être achevés à la date de dépôt des dossiers.

Les textes de présentation des projets, et les autres éléments envoyés doivent expliquer très clairement en quoi le projet reflète l'identité et la culture québécoise. [En vous inspirant des 11 principes directeurs de la qualité architecturale du ministère de la Culture et des Communications](#), démontrez-nous que le projet répond aux enjeux de notre société, qu'il est durable, fonctionnel et esthétique, tout en représentant des spécificités propres au Québec.

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS PUBLIÉS ?

Un comité de sélection indépendant identifiera les 25 projets qui seront publiés. Ses choix seront guidés par **les informations inscrites dans le formulaire, la qualité des textes et des photos** traduisant l'exemplarité et la qualité des projets, quelle que soit leur taille. Parmi les critères qui seront évalués, nous pouvons citer : la **relation avec le thème du magazine (une architecture québécoise)**, l'intégration dans l'environnement existant, le choix des matériaux, le parti architectural, l'efficacité fonctionnelle, l'apport du projet pour l'utilisateur ou la société, que ce soit sur les plans urbain, paysager, social, culturel et économique, de l'efficacité énergétique, de la réponse aux contraintes, la durabilité du projet, etc.

Les photos déposées doivent être de bonne qualité et contribuer à une bonne compréhension des rapports entre le projet et son environnement (sauf pour les projets d'aménagement intérieur). Elles permettront d'illustrer les qualités particulières du projet en lien et en complémentarité du texte de présentation. (voir la section photographies)

INSTRUCTIONS POUR DÉPOSER UN PROJET

Date limite de réception des dossiers : **13 avril 2025 à 23h59.**

Un dossier pour présenter un projet est composé :

- du **formulaire de présentation du projet rempli numériquement (PDF non verrouillé)**, comprenant les crédits photos et un texte de présentation de 500 mots (le texte doit aider les membres du comité de sélection à comprendre le rapport au thème du magazine);
- **entre 10 et 20 photos du projet ;**
- du **plan d'implantation représentant le contexte environnant** (non nécessaire pour les projets d'aménagement intérieur).

Pour chaque projet présenté, un dossier doit être téléversé via un **système d'envoi pour fichiers lourds, de type Wetransfer** ou un système de partage de fichier de type Dropbox. Bien vouloir l'inscrire dans la case à cet effet.

PHOTOGRAPHIES

La qualité des photos présentées est très importante dans la sélection des projets. Les photos seront variées et présenteront des prises de vue différentes du projet réalisé (extérieur, intérieur, général, détails, etc.).

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - formats de fichiers acceptés : JPEG, PNG.

Prière d'identifier vos fichiers photo selon les instructions suivantes :

- Numéro de photo__Nom du projet__Nom du bureau__Credit nom du photographe
Exemple : 1_ResidenceMontTremblant__LucieRaymondarchitecte__creditMaxErnst

Utiliser la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.) ni de caractères spéciaux (@, #, etc.) ou d'espace pour le nom des fichiers.

PLAN D'IMPLANTATION

Seulement pour les projets qui ne sont pas des aménagements intérieurs.

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - formats de fichiers acceptés : JPEG ou PNG.

Prière d'identifier votre fichier selon les instructions suivantes :

- PI__Nom du projet__Nom du bureau_
Exemple : PI__ResidenceMontTremblant__LucieRaymondarchitecte
Utiliser la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.) ni de caractères spéciaux (@, #, etc.) ou d'espace pour le nom des fichiers.

PROCÉDURE D'ENVOI DU DOSSIER NUMÉRIQUE

- 1) Nommer le dossier à transférer avec le nom du projet et du bureau ;
- 2) Inclure dans ce dossier :
 - les 10 à 20 photos numérotées et identifiées selon les instructions ci-dessus ;
 - le plan d'implantation (si n'est pas un projet d'aménagement intérieur) ;
 - le formulaire de présentation du projet complété.
- 3) Compresser le dossier à transférer (.zip ou .rar).

DROITS DE DIFFUSION

Chaque bureau doit s'assurer que l'ensemble des éléments soumis dans un dossier de candidature (textes, dessins et photographies) peuvent être publiés et diffusés par l'AAPPQ, dans le magazine Panorama, sur son site web ou ses réseaux sociaux.

L'accord du client pour la diffusion d'un projet relève de la responsabilité de l'architecte.

Toutes les informations incluses dans les dossiers, y compris les crédits, doivent avoir été vérifiées et transmises dans leur forme finale, puisqu'elles serviront telles quelles à la diffusion des projets.

L'AAPPQ n'assume aucune responsabilité advenant la diffusion de renseignements erronés ou en cas d'erreurs relatives aux attributions ou aux droits d'auteur, qu'elles soient liées à la conception des projets, aux dessins ou aux photographies. L'AAPPQ s'engage cependant à utiliser à bon escient les renseignements qui lui sont fournis.

Un photographe souhaitant réserver les droits d'auteur sur les photographies déposées doit fournir à l'AAPPQ une licence signée l'autorisant à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser ces photographies, quel que soit le support utilisé à cette fin, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive doit être accordée à l'Association des architectes en pratique privée du Québec par le photographe sans frais, sans limitation territoriale et pour une durée illimitée.